

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°19-2020

Point 4.6.3

**Point 4.6.3 de l'ordre du jour**

**Barème des prestations relatives aux concours d'entrée 2020 – EM Strasbourg**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

**EPREUVES ORALES :**

Participation aux jurys d'entretiens individuels des concours : **forfait de 2 heures TD par ½ journée de participation**

Liste des personnes à rémunérer :

- Enseignants permanents fonctionnaires
- Enseignants permanents contractuels
- Enseignants vacataires effectuant + de 24 heures CM dans l'année
- Référénts concours (liste établie par le service concours)

- Participation aux jurys de Langues vivantes (pour le concours Unistrapass uniquement) :  
**Indemnité fixe par ½ journée : 24,39€ + indemnité par candidat : 10,67€**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont validé le barème des prestations relatives aux concours d'entrée 2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le barème des prestations relatives aux concours d'entrée 2020.

**Résultat du vote :**

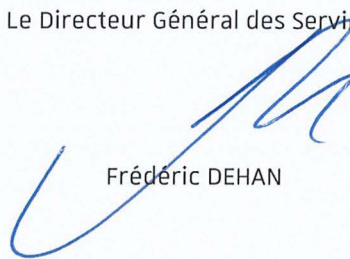
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

**Destinataires :**

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN